



PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE D'OPINION SUR LE RIFFEAC (Extraits du rapport du Dr Isaac Roger TCHOUAMO d'octobre 2006)

Du 7 août au 30 septembre 2006, une enquête d'opinion sur le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) a été conduite par le Dr Isaac Roger Tchouamo. Effectuée auprès des principaux acteurs du secteur, elle visait à mieux connaître les attentes et besoins des partenaires et utilisateurs - actuels ou potentiels - du RIFFEAC, selon les principaux axes suivants :

- positionnement / rôle du réseau au sein de la sous-région
- organisation interne et mode de fonctionnement
- domaines de compétences et types d'activités à développer
- modes de financement
- organisation du partenariat / facilitation

Les acteurs identifiés étaient principalement les ministères (en charge de la forêt, de l'environnement, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et de la formation professionnelle), des institutions de formation forestière et environnementale, des sociétés du secteur privé, des ONG, des organisations régionales ou internationales et des organismes de coopération.

Deux approches complémentaires ont été utilisées pour collecter les données, à savoir :

- la tenue d'entretiens au Cameroun et au Gabon (30 entretiens réalisés sur 43 demandes dont 12 sur 22 au Cameroun et 18 sur 21 au Gabon)
- l'envoi de questionnaires par courrier électronique (19 retours sur 56 questionnaires envoyés dans les différents pays de la sous-région).

Sur la base de l'analyse des données qualitatives et quantitatives collectées, les constats suivants peuvent être établis :

- 1. Les répondants** sont en majorité des instituts de formation (53 %), qui se sont en toute logique sentis les plus concernés par cette enquête d'opinion.
- 2. Les activités menées par le RIFFEAC** apparaissent comme bien connues. Il s'agit surtout de l'organisation d'ateliers de formation (15 %), de l'élaboration des modules de formation en gestion participative et en aménagement forestier (15 %) et du renforcement des capacités du personnel enseignant et administratif (15 %).
- 3. Le rôle du RIFFEAC vu par ses membres**
 - facilitation des échanges entre institutions de formation en formation forestière et environnementale - FFE (23 %)
 - mobilisation des ressources, matérielles et humaines (19 %)
 - "locomotive" en matière de FFE (13 %)
 - facilitation du processus de mise à jour des programmes FFE
 - animation scientifique et animation des politiques scientifiques en FFE
 - lobbying et porte parole des institutions de FFE
 - centre d'information et de communication

Près de la moitié des répondants (47 %) estime que le RIFFEAC joue bien ce rôle alors qu'un tiers pense qu'il ne le fait pas.

4. Les facteurs ayant, selon les répondants, inhibé le développement du RIFFEAC

- le caractère informel du réseau
- la non appropriation du réseau par les membres d'où un certain immobilisme
- le problème de leadership, notamment entre la coordination et la facilitation
- l'absence de motivation des institutions membres, ainsi que des enseignants et des étudiants
- le manque de ressources financières durables
- les difficultés rencontrées par certaines institutions membres sur le plan national
- le caractère bénévole de la coordination et la surcharge administrative du coordonnateur et de son secrétaire
- les malentendus entre la coordination et la facilitation

5. Les domaines de compétence du RIFFEAC devraient principalement s'articuler autour de la spécialisation des centres de formation (20 %), l'harmonisation des programmes de formation (13%) et la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles (10 %).

6. En matière de formation, le RIFFEAC devrait développer des activités susceptibles de faciliter :

- le partage, l'échange, la transmission et l'acquisition des connaissances à travers un renforcement des équipes pédagogiques et des moyens,
- la mise sur pied d'un cadre permanent de concertation entre les parties prenantes, et
- "l'arrimage" des membres aux NTIC et au système LMD.

7. En matière de recherche, les concernés pensent que le RIFFEAC devrait principalement créer des synergies entre les membres pour développer des projets de recherche interdisciplinaire (26 %) et rechercher les financements pour appuyer ces projets (13 %).

8. La communication ne circule pas bien, d'une part entre les membres et, d'autre part, entre la coordination et la facilitation.

Les propositions portent sur la création d'un site Internet et d'un périodique électronique afin de vulgariser les activités du réseau et faire connaître les résultats de la recherche.

9. Relations avec les partenaires

Les répondants voudraient développer avec le RIFFEAC des relations formelles (42%), sincères et dynamiques (11 %). Par ordre de priorité, les partenaires souhaitent que le RIFFEAC devienne :

- une structure de recherche des ressources financières et matérielles,
- une structure indépendante, avec plus de professionnalisme dans la gestion du réseau,
- un partenaire contractuel,

tout en demeurant une plate-forme de rencontres entre les institutions de FFF mais aussi avec les autres acteurs du secteur forestier.

10. Financement

Les répondants reconnaissent que les sources actuelles de financement du RIFFEAC ne peuvent assurer sa pérennité. Le RIFFEAC dépend, en effet, entièrement des organismes internationaux pour son financement. Ni les membres, ni les Etats de la sous-région ne participent à son financement.

Dans des proportions de 26, 16 et 11 %, les répondants estiment que les financements du RIFFEAC devraient respectivement provenir :

- des contributions de la COMIFAC,
- d'un fonds fiduciaire dont le capital serait constitué par la Banque mondiale et la Commission européenne,
- d'impôts sur les activités d'exploitation forestières et environnementales.

EXTRAIT DE L'ANNEXE DU RAPPORT DE L'ENQUETE D'OPINION

Philosophie de la formation vue sous l'angle du RIFFEAC

11. Le RIFFEAC devrait envisager une formation susceptible de procurer aux apprenants du savoir (connaissances), du savoir-faire (aptitudes) et du savoir être (attitudes) qui les rendront capables de :

- gérer durablement les ressources naturelles et aménager rationnellement l'espace pour atteindre les objectifs de la conservation tels que définis dans la Plan de convergence de la COMIFAC ;
- gérer durablement les écosystèmes forestiers afin qu'ils contribuent à la réduction de la pauvreté, aujourd'hui et demain ;
- apporter ponctuellement ou globalement les bases (formation initiale) et/ou les compléments (formation continue) pour la connaissance et la compréhension des écosystèmes forestiers, des techniques d'aménagement et l'utilisation des données socio-économiques ou politiques ;
- maîtriser les outils et les techniques de gestion durable des écosystèmes et de conservation de la diversité biologique.

12. La réalisation de l'axe stratégique n° 7 du Plan de Convergence de la COMIFAC nécessite un engagement clair du RIFFEAC, car :

- la gestion durable des écosystèmes implique nécessairement la formation de gestionnaires compétents, motivés, consciencieux et honnêtes ;
- le réseau est un cadre de concertation, d'échange, et de partage d'expériences surtout en ce qui concerne l'harmonisation des programmes de formation, de recherche et de mobilisation des ressources sur la base des dossiers cohérents et prenant en compte les besoins des parties prenantes ;
- le RIFFEAC est considéré comme un partenaire dont le rôle se limite à celui d'un facilitateur, incitateur, animateur et catalyseur de la formation forestière et environnementale dans la sous-région. Il ne devrait en aucun cas, dans l'accomplissement de sa mission, se substituer aux fonctions exercées par les établissements de formation.

13. Dans la sous-région, l'offre de formation est spécifique, avec l'existence de structures de formation forestière et environnementale susceptibles d'accueillir les étudiants d'autres régions du monde.

Cependant, la formation ne suit pas l'évolution des besoins. Le recyclage est insuffisant. Une rupture s'est installée entre les utilisateurs potentiels et les diplômés de ces écoles. Ceux-ci sont de moins en moins aptes à répondre aux besoins et s'en trouvent exposés au chômage. La formation reste centrée sur la gestion forestière et prend peu en compte les aspects environnementaux.

14. En plus de la formation de base, le gestionnaire des ressources naturelles d'aujourd'hui doit maîtriser la dimension sociale et économique. Les répondants suggèrent que l'accent soit mis sur les modules suivants: aménagement adaptatif et participatif, certification et audit forestier, foresterie sociale, valorisation et rationalisation des méthodes d'exploitation et de transformation de la ressource, études d'impacts, gestion des ressources humaines, industries du bois, nouvelles technologies d'information et de communication, etc.

15. Demain le RIFFEAC ?

Une organisation légère, simple et souple, avec un personnel qualifié, travaillant à plein temps au service du réseau et localisée dans un pays membre pourrait permettre de réaliser ce rêve. Une antenne (cellule) pourrait être créée dans chaque pays.

Cette structure devra être dotée d'une certaine indépendance vis-à-vis des gouvernements mais avec une relation opérationnelle forte pour assurer des contacts réguliers avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Un personnel hautement qualifié et doté d'une bonne expérience pratique lui confèrera une notoriété/crédibilité auprès des donateurs. Ce personnel devra être libéré des fonctions administratives contraignantes qui laissent peu de temps à la réflexion et au suivi/évaluation des activités du réseau qui est, par essence, une structure supranationale. Les animateurs du réseau devront être autant convaincants que les programmes qu'ils présenteront aux donateurs.

ACRONYMES :

<i>FFE :</i>	Formation forestière et environnementale
<i>LMD :</i>	Licence, Mastère, Doctorat
<i>NTIC :</i>	Nouvelles technologies de l'information et de la communication